

Décision

Générale

colonial

Décision n° 290 accordant un congé de convalescence à M. Sevrain

n° 290

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'avis émis par le Consei de santé en date du 16 mars 1948

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de convalescence d'un mois pour en jouir au Harrar Ethiopie), est accordé à M. Sevrain (Adolphe), ingénieur principal du cadre général des travaux publics. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 21 mars B48, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.